

**FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE**

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

École Maurice Carême NOM	DATE DE LA RÉUNION Mardi 16 mars 2021
COMMUNE (S) Châtelleraut	

**Participants** (préciser A: absent Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
<b>Titulaires :</b> Mme GUERIN Solène exc Mme LAZAAR Samia Mme BRESSAN Dorothée Mr ASSAOUA Khalid A Mr ZIDANI Hamza A Mr CLERCY Olivier Exc Mme BERRUYER Sylvie Exc Mme ARNAULT Nathalie	Président(e) - Mme Marzet <b>Enseignants</b> - Mme Maurice - Mr Petit (rpct me Bonnet) - Mme Ouaz - Mme Pechadre - Mme Berry - Mme Pouilloux - Mme Confait - M Engrand - Mme Gillard  IEN - M Paquet EXC	Mr Fongang	DDEN - M Delaporte  Périscolaire Béatrice Birault

Pour introduction, le/la président(e) nomme un/une secrétaire de séance :Mme Pouilloux  
Rappel :

## Ordre du jour

1. Effectif prévisionnel 2021 2022
2. Point de situation COVID
3. Projet Audio

### Questions diverses

Voir dans le compte-rendu, les réponses sont apportées en bleu

### 1. Fonctionnement du conseil d'école

### 2. Règlement intérieur et charte de la laïcité

### 3. Actions pédagogiques

#### Projet audio vidéo

Dans toutes les disciplines et tous les niveaux, favoriser l'écoute, l'enregistrement, le partage avec les autres.

Avec le Bookinou <https://www.mybookinou.com/> un tutorat et un partage de productions sonores interniveaux peut être réalisé.

Favoriser l'accès à la lecture pour tous avec les crayons dys.

Production vidéo des élèves de CM et ULIS « Mon petit frère en argile

Enregistrement radio « Arc en ciel »

Écoute de documentaires

La mairie a octroyé un budget de 1500 € pour nous accompagner.

#### Spectacle « Les 2 grenouilles à grande bouche »

Le 9 avril des TPS au CE2. Le matin pour les maternelles et l'après-midi pour l'élémentaire.

Le spectacle aura lieu dans la grande salle pour permettre une désinfection entre les 2 représentations et une jauge respectant le protocole sanitaire.

La compagnie ne facture qu'une intervention.

*Exemples de contenu : projet d'école, de classe, classe transplantée...*

#### 4. Utilisation des moyens de l'école

##### **EFFECTIFS PREVISIONNELS**

Avec les GS dédoublés à la rentrée 2021, la 8ème classe a pu être maintenue. Les prévisions sont stables mais la tendance est à la baisse et on observe une instabilité depuis quelques années. La répartition dans les classes est très incertaine, elle dépendra des entrées en maternelle.

EFFECTIFS PREVISIONNELS RENTREE 2021 - point de situation											03/03/21		
											ECOLE : MAURICE CAREME		
MATERNELLE						ELEMENTAIRE						TOTAL ECOLE	
	moins de 3 ans	3 ans	4 ans	5 ans	TOTAL Mat.	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL Elem.		
	5	10	11	15	41	13	15	14	7	8	57		
+					ULIS	1	2	2	3	2	10	108	

#### 5. Hygiène et Sécurité

L'école s'adapte au **protocole sanitaire** mis à jour très régulièrement.

Depuis le début de l'année 1 cas avéré de COVID a été signalé en octobre + 2 le 16 mars.

Les ajustements impactent sur les anciennes habitudes de l'école et sont globalement bien suivies et acceptés par les élèves. Les informations importantes sont transmises aux familles par mails.

#### 6. Mise en œuvre et suivi du PEDT / Lien avec la Mairie

##### **Questions diverses pour la mairie :**

Pour toutes ces questions, les représentants des parents d'élèves sont les bienvenus pour réaliser des rendez vous avec le service éducation pour apporter davantage de clarification.

1. Quand est-il prévu des travaux afin que les élèves soient réellement en sécurité? (pour les inquiétude de franchissement de portail, de dégradation de la cour de récréation...)

L'ensemble des travaux sera réalisé lors de l'installation du vidéo-portier. Il y a eu un ordre de priorité établi pour les écoles. Avant Carême reste Targé, Lavoisier et Léo Lagrange. Il n'y aura pas de rehaussement des murs.

2. Comment permettre une transmission des informations avec la garderie?

Il y a eu des soucis de transmission en début d'année. Toute l'équipe d'animateurs a été renouvelée en septembre, ainsi que les ATSEM. Il y avait également 2 nouveaux professeurs et 2 remplacements pour congés. Il a fallu prendre ses marques. Les enfants de Carême essaient toujours de trouver les limites des adultes lorsqu'ils sont nouveaux. Le rythme a été pris autour des vacances de La Toussaint. Les animateurs accompagnent le plus souvent les élèves dans leur classe à 14 h pour faire le relais.

3. Comment régler le soucis du téléphone fixe ?

C'est une réflexion qui est en cours pour l'ensemble des écoles châtelleraudaises.

4. Le changement d'ATSEM régulier de Mme Bonnet crée des difficultés, comment éviter cette multiplicité qui entraîne des incompréhensions et des prises en charge difficiles?

Un concours de circonstances fait qu'en septembre 2 nouvelles ATSEM ont rejoint l'école. En octobre madame Bonnet est partie en congés et 2 remplaçants lui ont succédé. De plus, avec le contexte de COVID Marie (ATSEM) n'a pas pu reprendre le travail. La mairie a remplacé les agents sur les absences. Les enfants s'adaptent rapidement à ces changements, en revanche la communication avec les parents a parfois été compliquée, il a fallu faire connaissance et apprendre à se connaître.

5. Quel est l'interlocuteur direct à la mairie pour les problèmes de violence verbales, physiques et informatiques sur le temps périscolaire (Cantine et garderie)?

Madame Beatrice Birault <beatrice.birault@ville-chatellerault.fr>

Il est envisagé de renforcer le par-feu pour toute la collectivité.

6. Le prix des repas est trop élevé notamment avec le mouvement de grève actuel (repas froid), la mairie peut-elle envisager de revoir les tarifs?

Une communication de la mairie va être donnée dans les cahiers de liaison.

7. Des œufs ou un steak végétal peuvent-ils être prévus comme repas de substitution?

Ce n'est pas prévu actuellement

8. La mise en place d'activité pédagogique le mercredi après midi orchestré par des animateurs est-elle envisagée?

Les différentes maisons de quartiers assurent ce service.

9. Demandes diverses:

1. Flaques d'eau et excréments de chiens.  
Flaques d'eau vont être rebouché par la mairie. Incivilité des propriétaires, la mairie ne pourra pas régler le problème. Il faut sensibiliser les propriétaires. Faire preuve de civilité.
2. Pouvons nous avoir des poubelles à l'abord de l'école (photos en pièce jointe)  
Adresser un courrier formel pour demander des poubelles avec précision du lieu d'installation : au plus près des portails.
3. Cours de maternelle à refaire, parterre de terre à boucher.  
les travaux sont validés. Il y aura un avis favorable rapidement. Placé en urgence.
4. École est vieille.  
effort progressif. Les techniciens définissent les priorités en fonction des moyens en temps, en finance et en humain.
5. Les abeilles qui envahissent les haies dès le printemps.  
Faire une demande formelle à la mairie pour installer une barrière. Chaque année nous plaçons des barrières.  
Problèmes des abeilles sur l'allée qui amène au portail de l'école : les barrières seront placées sur le bord de la haie.

6. Peinture a refaire à l'extérieur et l'intérieur.  
priorité définie par le service technique.

**7. Activités complémentaires éducatives, sportives et culturelle**

**8. Place des parents à l'école et questions diverses**

Questions des parents :

Pour l'école :

1. Quelles sont les sanctions appliquées en cas de comportement irrespectueux ou violents et comment ceux -ci sont-ils gérés?

Nous essayons de trouver des solutions pour que les comportements s'apaisent. Les élèves qui font des bêtises sont sanctionnés. Quand la décision est complexe, la sanction est prise en conseil des maîtres.

Les éléments importants sont toujours repris par des faits d'événements, déclarés dans une application, ils sont transmis à différentes instances (Inspection Académique, service sociaux, sécurité civile, renseignements territoriaux...) . Plus de 25 faits d'événements depuis le début de l'année.

Chaque incident connu est traité et pris en considération. Les réponses apportées se prennent en fonction du règlement intérieur, du protocole sanitaire, de la loi et des programmes. Il y a concertation avec les partenaires si la situation le nécessite (périscolaire, service sociaux, MJC...).

Nous mettons en place des solutions grâce aux équipes éducatives. Nous avons des élèves qui devraient être déplacés dans d'autres établissements, et or aucune place n'est disponible. Nous sommes également en attente d'AESH mais le manque de personnel dans ce service ne permet pas la prise de poste.

2. Le protocole sanitaire est-il appliqué en particulier pour le port du masque, les groupes (école et cantine) et le lavage des mains?

Protocole sanitaire appliqué du mieux possible.

Lavage des mains à chaque rentrée en classe, après les toilettes, lorsqu'on se mouche, avant et après les repas.

Circuit pour que les groupes ne se croisent pas. Soyons civilisés, pour ne pas s'approcher à moins de deux mètres.

Masque à partir de 6 ans obligatoire. On est obligé d'insister. Les seuls endroits où ils peuvent enlever leur masque : en sport, en cour de récréation.

A la cantine les tables sont éloignées de 2 m et les enfants mangent par groupe en respectant le plus possible les mêmes enfants par table.

3. Concernant les tests COVID sur les enfants, avez-vous des directives ? Les tests seront-ils récurrents ?

C'est le rectorat qui définit les écoles où ont lieu les tests. Si Carême était concerné, les familles seraient informées par courrier et donnerait leur accord. Les résultats seraient donnés directement par le biais du numéro de carte vitale fourni.

4. L'égalité entre tous les élèves est-elle appliquée ?

Pour un même acte les sanctions et réponses sont les mêmes. Les parents des enfants à comportements inadaptés à l'école sont toujours informés d'une manière ou d'une autre. Nous ne communiquons pas forcément aux autres familles ni aux autres enfants toutes les mesures prises.

5. Quelles sont les taux d'encadrement pour la surveillance ?

Hors contexte COVID, un enseignant minimum par cour de récréation. Avec le protocole sanitaire depuis le 11 mai 2020, chaque enseignant est dehors avec son groupe classe. Madame Marzet supplée les collègues sur les parties compliquées. On ne peut pas être plus d'adultes, sachant qu'il y a en complément un service civique, des AESH et l'équipe de l'ULIS. Nous apprenons aux enfants à venir nous demander de l'aide.

6. Quelles sont les actions envisagées pour aborder les problèmes de harcèlement et de respect ?

Un travail avec la MJC avait été amorcé en octobre 2019, freiné par le COVID (aide de la Caf possible pour avoir des interventions professionnelles). Le 1<sup>er</sup> avril une concertation est prévue avec la MJC, le coordonateur REP (Mr Baudon) et un volontaire de la réserve citoyenne (Mr Permezal) pour trouver des actions à mettre en place dans l'école. Le projet est à construire afin que les enfants et les parents soient pris en compte. L'objectif n'est pas de faire une seule intervention qui n'aurait pas d'efficacité.

Fait à Châtelleraut

Le 18 mars 2020

Le président / La présidente du Conseil d'Ecole  
Anne Marzet

Le / la secrétaire de séance A Pouilloux

